

0420075D
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL BEAUREGARD
4 AVENUE PAUL CEZANNE
42604 MONTBRISON CEDEX
Tel : 0477967171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 51
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/04/2016
Réuni le : 12/05/2016
Sous la présidence de : Annie D-Henry
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

-Convention d'adhésion au nouveau groupement d'établissements dénommé GRETA DE LA LOIRE domicilié au Lycée Honoré d'Urfé à ST Etienne, établissement support du Greta et représenté par M. BOSSOLASCO son directeur à compter du 01/09/2016.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420075D
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL BEAUREGARD
4 AVENUE PAUL CEZANNE
42604 MONTBRISON CEDEX
Tel : 0477967171

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 52
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/04/2016
Réuni le : 12/05/2016
Sous la présidence de : Annie D-Henry
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 03/05/2016

Sur la :

1^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

2^e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Vote de la répartition des la DHG 2016-2017 (finalisation).

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420075D
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL BEAUREGARD
4 AVENUE PAUL CEZANNE
42604 MONTBRISON CEDEX
Tel : 0477967171

AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Indemnité pour mission particulière

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 53
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 26
Quorum : 14
Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration
Convoqué le : 26/04/2016
Réuni le : 12/05/2016
Sous la présidence de : Annie D-Henry
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation ;
- le décret n°2015-475 du 27 avril 2015 instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants et d'éducation exerçant dans un établissement public d'enseignement du second degré ;
- l'avis du Conseil pédagogique en date du 26/04/2016.

Sur saisine du chef d'établissement, le conseil d'administration émet un avis relatif aux missions particulières confiées aux personnels enseignants et d'éducation et à leurs modalités de mise en œuvre, telles que prévues dans le document joint et dans la limite de l'enveloppe allouée par le recteur d'académie.

Avis favorable

Avis défavorable

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	15
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0420075D
ACADEMIE DE LYON
LYCEE PROFESSIONNEL BEAUREGARD
4 AVENUE PAUL CEZANNE
42604 MONTBRISON CEDEX
Tel : 0477967171

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Accord de principe pour les sorties scolaires

Numéro de séance : 5

Numéro d'enregistrement : 54

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 26

Quorum : 14

Nombre de présents : 15

Le conseil d'administration

Convoqué le : 26/04/2016

Réuni le : 12/05/2016

Sous la présidence de : Annie D-Henry

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le principe des sorties suivantes :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Liste ci jointe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0